



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n °2014248-0007**

**signé par  
voir le signataire dans le document**

**le 05 Septembre 2014**

**74\_préfecture de la Haute- Savoie  
DRCL direction des relations avec les collectivités locales  
BCLB bureau des contrôles de légalité et budgétaire**

Arrêté portant dénomination de commune  
touristique - Commune de Taninges



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

Annecy, le 05 SEP. 2014

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Arrêté n° 2014248-0007**

Portant dénomination de commune touristique  
Commune de Taninges

VU le Code du Tourisme, notamment ses articles L133-11, L133-12, R 133-32 et suivants ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées, notamment ses articles 1 à 3 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014157-0005 du 6 juin 2014 classant l'office de tourisme de Mieussy-Taninges-Praz de Lys-Sommand « Praz de Lys Sommand Tourisme » en catégorie II selon les critères fixés par l'arrêté ministériel du 12 novembre 2010 modifié ;

VU la délibération du conseil municipal de Taninges du 26 juin 2014 sollicitant la dénomination de commune touristique ;

**CONSIDERANT** que la commune de Taninges remplit les conditions pour être dénommée commune touristique ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La commune de Taninges est dénommée commune touristique pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

**Article 2 :** M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie,  
M. le sous-préfet de Bonneville,  
M. le maire de Taninges,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie et dont copie sera adressée à M. le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie.

Le préfet  
**Pour le Préfet,**  
le Secrétaire Général

Christophe Noël du Payrat

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX  
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n °2014248-0025**

**signé par  
voir le signataire dans le document**

**le 05 Septembre 2014**

**74\_préfecture de la Haute- Savoie  
DRCL direction des relations avec les collectivités locales  
BAFU bureau des affaires foncières et urbanisme**

arrêté portant modification des membres de la  
Comission départementale de la nature, des  
paysages et des sites



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Bureau des Affaires Foncières et de l'Urbanisme  
secrétariat de la CDNPS / CO

Arrêté N° 2014248-0025 du 5 septembre 2014  
portant modification des membres de la Commission  
départementale de la nature, des paysages et des sites

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 341.16 ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0004 du 11 décembre 2012 portant composition fonctionnelle de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté n°2013107-0011 du 17 avril 2013 portant nomination des membres de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu le courrier de l'association des maires de Haute-Savoie du 18 juillet 2014 relatif aux propositions de nominations de ses représentants pour siéger au sein du 2<sup>ème</sup> collège de la Commission départementale de la nature, des sites et des paysages, suite aux élections municipales de 2014 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

-ARRETE-

**ARTICLE 1 :**

Les six annexes, concernant les six formations spécialisées de la Commission départementale de la nature, des paysages et de sites de la Haute-Savoie, sont modifiées comme suit :

M. Jean-Yves MORACCHINI, président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, remplace M. Jean-Pierre FILLION, au sein du 2ème collège des élus, en tant que représentant d'EPCI intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

**ARTICLE 2 :**

Son mandat expirera le 12 décembre 2015 et pourra être renouvelé.

**ARTICLE 3 :**

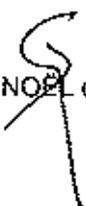
Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 4 :**

M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera communiquée à chaque membre titulaire et suppléant de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Haute-Savoie.

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

Christophe NOËL du PAYRAT



**Annexe de l'arrêté préfectoral n° 2014248-0025 du 5 septembre 2014  
portant nomination des membres des formations spécialisées de la  
commission départementale de la nature, des paysages et des sites**

**Annexe 1 : FORMATION SPECIALISEE « DE LA NATURE »**

<p><b>1er collègue</b> <b>Les services de l'Etat</b></p>	<p align="center">Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant Monsieur le directeur départemental des territoires ou son représentant Monsieur le chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine ou son représentant Madame la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant</p>	
<p><b>2e collègue</b> <b>Les élus</b></p>	<p align="center">le président du conseil général ou son représentant  1 conseiller général  1 maire</p>	<p align="center">Le président du conseil général ou son représentant Monsieur François MOGENET, conseiller général du canton de SAMOENS ou son suppléant Monsieur Joël BAUD-GRASSET, conseiller général du canton de BOEGE  Monsieur Christian JEANTET, conseiller général du canton d'ANNECY NORD OUEST ou son suppléant M. Guy CHAVANNE, conseiller général du canton de TANINGES  Monsieur Martial SADDIER, maire de BONNEVILLE ou son suppléant Monsieur Antoine de MENTHON, maire de MENTHON SAINT BERNARD</p>
<p><b>3ème collègue</b> <b>Les personnes qualifiées + les associations de protection de l'environnement + les organisations agricoles ou sylvicoles</b></p>	<p align="center">1 représentant d'EPCI intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire  1 personnalité qualifiée en sciences de la nature, protection des sites ou cadre de vie  1 représentant d'association de protection de l'environnement  1 représentant d'association de protection de l'environnement  1 représentant d'organisation agricole ou sylvicole</p>	<p align="center">Monsieur Jean-Yves MORACCHINI, président du syndicat intercommunal de l'aménagement du Chablais ou sa suppléante Madame Jacqueline GARIN, présidente de la communauté de communes du Haut-Chablais  Monsieur Christian PREVOST ou sa suppléante Madame Catherine LAURAIN  Monsieur le Président de la FRAPNA 74, Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature ou son représentant ayant reçu pouvoir de représentation  Monsieur le Président d' ASTERS, Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces Sensibles ou son représentant ayant reçu pouvoir de représentation  Monsieur Pascal BOUCHET, représentant d'une organisation professionnelle agricole ou son suppléant Monsieur Noël GENTRIC, représentant d'une organisation professionnelle sylvicole</p>
<p><b>4e collègue</b> <b>Les compétents</b></p>	<p align="center">1 personnalité qualifiée en matière de protection de la nature, de la flore et faune sauvage et milieux naturels  1 personnalité qualifiée en matière de protection de la nature, de la flore et faune sauvage et milieux naturels  1 personnalité qualifiée en matière de protection de la nature, de la flore et faune sauvage et milieux naturels  1 personnalité qualifiée en matière de protection de la nature, de la flore et faune sauvage et milieux naturels</p>	<p align="center">Monsieur Jacques BORDON  Monsieur Denis JORDAN  Monsieur Alain FAVRE  Monsieur Luc MERY</p>
<p><b>Invités</b></p>	<p align="center"><b>POUR LA CONCERTATION GESTION NATURA 2000</b> les représentants d'organismes consultatifs et des activités présentes sur le site avec voix consultative</p>	

**Annexe de l'arrêté préfectoral n° 2014248-0025 du 5 septembre 2014  
portant nomination des membres des formations spécialisées de la  
commission départementale de la nature, des paysages et des sites**

**Annexe 2 : FORMATION SPECIALISEE « DES SITES ET PAYSAGES »**

1er collègue  Les services de l'Etat	Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
	Monsieur le directeur départemental des territoires ou son représentant	
	Monsieur le chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine ou son représentant	
	Madame la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant	
2e collègue  Les élus	1e président du conseil général ou son représentant	Le président du conseil général ou son représentant Monsieur François MOGENET, conseiller général du canton de SAMOENS ou son suppléant Monsieur Joël BAUD-GRASSET, conseiller général du canton de BOEGE
	1 conseiller général	Monsieur Christian JEANTET, conseiller général du canton d'ANNECY NORD OUEST ou son suppléant M. Guy CHAVANNE, conseiller général du canton de TANINGES
	1 maire	Monsieur Martial SADDIER, maire de BONNEVILLE ou son suppléant Monsieur Antoine de MENTHON, maire de MENTHON SAINT BERNARD
	1 représentant d'EPCI intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire	Monsieur Jean-Yves MORACCHINI, président du syndicat intercommunal de l'aménagement du Chablais ou sa suppléante Madame Jacqueline GARIN, présidente de la communauté de communes du Haut-Chablais
3ème collègue  Les personnes qualifiées + les associations de protection de l'environnement + les organisations agricoles ou sylvicoles	1 personnalité qualifiée en sciences de la nature, protection des sites ou cadre de vie	Monsieur Vincent NEIRINCK ou sa suppléante Madame Catherine LAURAIN
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	Monsieur le Président de la FRAPNA 74, Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature ou son représentant ayant reçu pouvoir de représentation
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	Monsieur le Président d' ASTERS, Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces Sensibles ou son représentant ayant reçu pouvoir de représentation
	1 représentant d'organisation agricole ou sylvicole	Monsieur Pascal BOUCHET, représentant d'une organisation professionnelle agricole ou son suppléant Monsieur Noël GENTRIC, représentant d'une organisation professionnelle sylvicole
4e collègue  Les compétences	1 architecte-urbaniste	Monsieur Pascal BRION ou son suppléant Monsieur Pascal ROUSSEAU
	1 paysagiste	M. Julien JOLY ou son suppléant Monsieur Christophe VEYRAT PARISIEN
	1 géographe	Monsieur Jacques FATRAS ou son suppléant Monsieur Jean-Paul BRUSSON
	1 hydrogéologue	Monsieur Gilles NICOT ou son suppléant Monsieur Pierre RIEGEL

**Annexe de l'arrêté préfectoral n° 2014248-0025 du 5 septembre 2014  
portant nomination des membres des formations spécialisées de la  
commission départementale de la nature, des paysages et des sites**

**Annexe 3 : FORMATION SPECIALISEE « DE LA PUBLICITE »**

1er collègue Les services de l'Etat	Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
	Monsieur le directeur départemental des territoires ou son représentant	
2e collègue Les élus	Monsieur le chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine ou son représentant	
	Madame la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant	
	le président du conseil général ou son représentant	Le président du conseil général ou son représentant Monsieur François MOGENET, conseiller général du canton de SAMOENS ou son suppléant Monsieur Joël BAUD-GRASSET, conseiller général du canton de BOEGE
	1 conseiller général	Monsieur Christian JEANTET, conseiller général du canton d'ANNECY NORD OUEST ou son suppléant M. Guy CHAVANNE, conseiller général du canton de TANINGES
	1 maire	Monsieur Martial SADDIER, maire de BONNEVILLE ou son suppléant Monsieur Antoine de MENTHON, maire de MENTHON SAINT BERNARD
3ème collègue Les personnes qualifiées + les associations de protection de l'environnement + les organisations agricoles ou sylvicoles	1 représentant d'EPCI intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire	Monsieur Jean-Yves MORACCHINI, président du syndicat intercommunal de l'aménagement du Chablais ou sa suppléante Madame Jacqueline GARIN, présidente de la communauté de communes du Haut-Chablais
	1 personnalité qualifiée en sciences de la nature, protection des sites ou cadre de vie	Madame Catherine LAURAIN ou son suppléant Monsieur Jacques COMTE
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	Monsieur le Président de la FRAPNA 74, Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature ou son représentant ayant reçu pouvoir de représentation
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	Monsieur le Président d' ASTERS, Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces Sensibles ou son représentant ayant reçu pouvoir de représentation
	1 représentant d'organisation agricole ou sylvicole	Monsieur Pascal BOUCHET, représentant d'une organisation professionnelle agricole ou son suppléant Monsieur Noël GENTRIC, représentant d'une organisation professionnelle sylvicole
	1 représentant d'entreprise de publicité	Monsieur Dominique ERRA ou son suppléant Monsieur Pierre GUERIN, Société CBS Outdoor
4e collègue Les compétents	1 représentant d'entreprise de publicité	Monsieur Pascal CHOPIN ou son suppléant Monsieur Jean-Michel SENNAC Société MPE-Avenir (groupe JCDECAUX/Avenir)
	1 représentant d'entreprise de publicité	Monsieur Henri BARONE, société AXO ou son suppléant Monsieur Didier RIGOLLOT Société Alfa CONSEIL
	1 représentant d'entreprise d'enseignes	Monsieur Eric PERRIN ou sa suppléante Mademoiselle Melissa PERRIN, Société PERRIN PUBLICITE
Invité	Le maire ou le président du groupe de travail de la commune concernée avec voix délibérative	

**Annexe de l'arrêté préfectoral n° 2014248-0025 du 5 septembre 2014  
portant nomination des membres des formations spécialisées de la  
commission départementale de la nature, des paysages et des sites**

**Annexe 4 : FORMATION SPECIALISEE « DES UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES »**

1er collège Les services de l'Etat	Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
	Monsieur le directeur départemental des territoires ou son représentant	
2e collège Les élus	Monsieur le chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine ou son représentant	
	Madame la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant	
	le président du conseil général ou son représentant	Le président du conseil général ou son représentant Monsieur François MOGENET, conseiller général du canton de SAMOENS ou son suppléant Monsieur Joël BAUD-GRASSET, conseiller général du canton de BOEGE
	1 conseiller général	Monsieur Christian JEANTET, conseiller général du canton d'ANNECY NORD OUEST ou son suppléant M. Guy CHAVANNE, conseiller général du canton de TANINGES
	1 maire	Monsieur Martial SADDIER, maire de BONNEVILLE ou son suppléant Monsieur Antoine de MENTHON, maire de MENTHON SAINT BERNARD
	1 représentant d'EPCI intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire	Monsieur Jean-Yves MORACCHINI, président du syndicat intercommunal de l'aménagement du Chablais ou sa suppléante Madame Jacqueline GARIN, présidente de la communauté de communes du Haut-Chablais
	1 personnalité qualifiée en sciences de la nature, protection des sites ou cadre de vie	Madame Catherine LAURAIN ou son suppléant Monsieur Jacques COMTE
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	Monsieur le Président de « MOUNTAIN WILDERNESS » ou son représentant ayant reçu pouvoir de représentation
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	Monsieur le Président d' ASTERS, Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces Sensibles ou son représentant ayant reçu pouvoir de représentation
	1 représentant d'organisation agricole ou sylvicole	Monsieur Noël GENTRIC, ou son suppléant Monsieur Roland DUFOURNET, représentants d'organisations professionnelles sylvicoles
3ème collège Les personnes qualifiées + les associations de protection de l'environnement + les organisations agricoles ou sylvicoles	1 représentant de chambre consulaire	Monsieur Pascal BOUCHET ou son suppléant Monsieur Cédric LABORET, Chambre d'Agriculture
	1 représentant de chambre consulaire	Monsieur Roger ROLLIER ou son suppléant Monsieur Eric GUELPA, Chambre de Commerce et d'Industrie
	1 représentant d'organisations socioprofessionnelles	Monsieur Alain BARBIER ou son suppléant Monsieur Pierre LESTAS, Syndicat National des Téléphériques de France
	1 représentant d'organisations socioprofessionnelles	Madame Christelle LIMARE ou sa suppléante Madame Noëlle BERNARD GRANGER
4e collège Les compétents		

**Annexe de l'arrêté préfectoral n° 2014248-0025 du 5 septembre 2014  
portant nomination des membres des formations spécialisées de la  
commission départementale de la nature, des paysages et des sites**

<b>Annexe 5 : FORMATION SPÉCIALISÉE « DES CARRIÈRES »</b>		
<b>1er collège</b>  <b>Les services de l'Etat</b>	<b>Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant</b>	
	<b>Monsieur le directeur départemental des territoires ou son représentant</b>	
	<b>Monsieur le chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine ou son représentant</b>	
	<b>Madame la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant</b>	
<b>2e collège</b>  <b>Les élus</b>	<b>le président du conseil général ou son représentant</b>	<b>Le président du conseil général ou son représentant Monsieur François MOGENET, conseiller général du canton de SAMOENS ou son suppléant Monsieur Joël BAUD-GRASSET, conseiller général du canton de BOEGE</b>
	<b>1 conseiller général</b>	<b>Monsieur Christian JEANTET, conseiller général du canton d'ANNECY NORD OUEST ou son suppléant M. Guy CHAVANNE, conseiller général du canton de TANINGES</b>
	<b>1 maire</b>	<b>Monsieur Martial SADDIER, maire de BONNEVILLE ou son suppléant Monsieur Antoine de MENTHON, maire de MENTHON SAINT BERNARD</b>
	<b>1 représentant d'EPCI intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire</b>	<b>Monsieur Jean-Yves MORACCHINI, président du syndicat intercommunal de l'aménagement du Chablais ou sa suppléante Madame Jacqueline GARIN, présidente de la communauté de communes du Haut-Chablais</b>
	<b>1 personnalité qualifiée en sciences de la nature, protection des sites ou cadre de vie</b>	<b>Madame Catherine LAURAIN ou son suppléant Monsieur Jacques COMTE</b>
	<b>1 représentant d'association de protection de l'environnement</b>	<b>Monsieur le Président de la FRAPNA 74, Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature ou son représentant ayant reçu pouvoir de représentation</b>
	<b>1 représentant d'association de protection de l'environnement</b>	<b>Monsieur le Président de la Fédération Haute Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant ayant reçu pouvoir de représentation</b>
<b>3ème collège</b>  <b>Les personnes qualifiées + les associations de protection de l'environnement + les organisations agricoles ou sylvicoles</b>	<b>1 représentant d'organisation professionnelle agricole ou sylvicole</b>	<b>Monsieur Pascal BOUCHET, représentant d'une organisation professionnelle agricole ou son suppléant (modifié par AP n° 2013263-0009 du 20/09/2013) Monsieur Noël GENTRIC, représentant d'une organisation professionnelle sylvicole</b>
	<b>1 représentant d'exploitant de carrières</b>	<b>Monsieur Gilles DECOSNE ou son suppléant Monsieur Jean-Luc MARTIN</b>
	<b>1 représentant d'exploitant de carrières</b>	<b>Monsieur Jean SZYMANSKI ou son suppléant Madame Josette TRAPPIER</b>
	<b>1 représentant d'exploitant de carrières</b>	<b>Monsieur Dominique A. SCHMITT ou son suppléant Monsieur Alain BUTTET</b>
	<b>1 représentant d'utilisateurs de matériaux de carrières</b>	<b>Monsieur Eric VODINH, Société GUELPA SAS ou son suppléant Monsieur Emmanuel LATHUILLE, Société LATHUILLE FRERES SAS</b>
<b>4e collège</b>  <b>Les compétants</b>	<b>1 représentant d'utilisateurs de matériaux de carrières</b>	
<b>Invités</b>	<b>Pour les demandes d'autorisation, le maire de la commune concernée avec voix délibérative</b>	

**Annexe de l'arrêté préfectoral n° 2014248-0025 du 5 septembre 2014  
portant nomination des membres des formations spécialisées de la  
commission départementale de la nature, des paysages et des sites**

**Annexe 6 : FORMATION SPECIALISEE « DE LA FAUNE SAUVAGE CAPTIVE »**

1er collège  Les services de l'Etat	Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
	Monsieur le directeur départemental des territoires ou son représentant	
	Monsieur le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine ou son représentant	
	Madame la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant	
2e collège  Les élus	le président du conseil général ou son représentant	Le président du conseil général ou son représentant Monsieur François MOGENET, conseiller général du canton de SAMOENS ou son suppléant Monsieur Joël BAUD-GRASSET, conseiller général du canton de BOEGE
	1 conseiller général	Monsieur Christian JEANTET, conseiller général du canton d'ANNECY NORD OUEST ou son suppléant M. Guy CHAVANNE, conseiller général du canton de TANNINGES
	1 maire	Monsieur Martial SADDIER, maire de BONNEVILLE ou son suppléant Monsieur Antoine de MENTHON, maire de MENTHON SAINT BERNARD
	1 représentant d'EPCI Intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire	Monsieur Jean-Yves MORACCHINI, président du syndicat intercommunal de l'aménagement du Chablais ou sa suppléante Madame Jacqueline GARIN, présidente de la communauté de communes du Haut-Chablais
3ème collège  Les personnes qualifiées + les associations de protection de l'environnement + les organisations agricoles ou sylvicoles	1 représentant d'association de protection de l'environnement	Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie ou son représentant ayant reçu pouvoir de représentation
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	Monsieur le président d'ASTERS, Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces Sensibles ou son représentant ayant reçu pouvoir de représentation
	1 scientifique compétent en matière de faune sauvage captive	Docteur Jean-François CUVEILLER
	1 scientifique compétent en matière de faune sauvage captive	Docteur Adeline LINSART
4° collège  Les compétents	1 représentant d'établissement pratiquant l'élevage ou la location d'animaux d'espèces non domestiques	Monsieur Alain GROSS ou son suppléant Monsieur Christian CHARNAY
	1 représentant d'établissement pratiquant l'élevage ou la location d'animaux d'espèces non domestiques	Monsieur Raymond BEDOUET ou son suppléant Monsieur Patrick GUILLEMENOT
	1 représentant d'établissement pratiquant la vente ou le transit d'animaux d'espèces non domestiques	Monsieur Jean-Michel TAVERNIER ou son suppléant Monsieur David TROMBERT
	1 représentant d'établissement pratiquant la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques	Monsieur Bruno COTTIN ou sa suppléante Madame Claire CACHAT



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n °2014248-0006**

**signé par  
voir le signataire dans le document**

**le 05 Septembre 2014**

**82\_DIRPJJ\_Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre Est**

Arrêté portant subdélégation de signature de  
M. Marc BRZEGOWY Directeur Interrégional  
de la Protection judiciaire de la Jeunesse  
Centre- Est à certains de ses collaborateurs



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

DIRECTION INTERREGIONALE  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
CENTRE-EST

ARRETE N° 2014-25 DIRPJJ-74

Portant subdélégation de signature de M. Marc BRZEGOWY  
Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre-Est  
A certains de ses collaborateurs

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014247-0008 du 4 septembre 2014 portant délégation de signature à M. Marc BRZEGOWY, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est;

ARRETE

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BRZEGOWY, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est, délégation de signature est donnée à M. Claude SLODZIAN, adjoint au directeur interrégional, à Mme Evelyne BERNARD directrice de l'évaluation, de la programmation des affaires financières et immobilières et à M. Alain DUPUIS, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Savoie pour le département de la Haute-Savoie pour signer les documents énumérés à l'article 1 de l'arrêté du 4 septembre 2014 portant délégation de signature de M. Marc BRZEGOWY.

Article 2 : M. le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lyon le 05 septembre 2014  
Le directeur interrégional  
De la P.J.J. Centre-Est

Marc BRZEGOWY



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Décision n ° 2014244-0018**

**signé par  
voir le signataire dans le document**

**le 01 Septembre 2014**

**82\_DRAC\_Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Direction**

Décision n ° 2014-15 portant désignation de  
l'architecte des bâtiments de France par  
intérim dans le département de la Haute-  
Savoie



## PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Rhône – Alpes

Direction

Lyon, le 1er septembre 2014

### **DÉCISION N° 2014-15 portant désignation de l'architecte des bâtiments de France par intérim dans le département de la Haute-Savoie**

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

**VU** le décret du 12 juillet 2012 nommant Mr Georges-François LECLERC aux fonctions de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication en date du 27 décembre 2012 nommant M. Jean-François Marguerin directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes ;

**VU** l'arrêté préfectoral 2013007-0002 du 7 janvier 2013 portant délégation de signature à M. Jean-François Marguerin, directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes, dans le ressort du département de la Haute-Savoie ;

### ARRETE

Article 1 : M. Philippe Ganion, architecte des bâtiments de France pour le département de la Savoie, est chargé d'assurer, en sus de ses fonctions, l'intérim du chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Savoie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Ganion, M. Humbert de Rivaz, adjoint au chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Savoie, dispose d'une subdélégation de signature identique à celle accordée à M. Philippe Ganion.

Article 3 : Monsieur le directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Pour le préfet de région,  
Préfet du Rhône  
Par délégation, le directeur régional  
des affaires culturelles

Jean-François Marguerin



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Décision n ° 2014209-0025**

**signé par  
voir le signataire dans le document**

**le 28 Juillet 2014**

**82\_Etablissements publics  
82\_CHAG Centre Hospitalier Annecy Genevois**

Décision n ° 2014/ DG/127 portant délégation  
de signatures (DRH) pour le personnel non  
médical du Centre Hospitalier Annecy  
Genevois



Direction Générale

**DECISION n° 2014/DG/127**  
**portant délégation de signatures (DRH) pour le personnel non médical**  
**du Centre hospitalier Anecy Genevois (CHANGE)**

Le Directeur du Centre Hospitalier Anecy Genevois (CHANGE) ;

VU les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

VU l'article R 6143-38 du code de la santé publique relatif au régime de publicité des actes des établissements publics de santé ;

VU la circulaire CHANGE n°2008/02 du 14 janvier 2008 portant nomination de **Madame Pascale COLLET**, directrice-adjointe, en qualité de directeur des ressources humaines du CHANGE ;

VU la circulaire CHANGE n°2014/44 du 28 juillet 2014 portant nomination de **Madame Marie-Christine DEGILA**, directrice-adjointe, en qualité de directeur des ressources humaines (responsable du département « Carrières et Parcours professionnels ») du CHANGE ;

VU la circulaire n°2014/45 du 28 juillet 2014 portant actualisation de l'organigramme général de direction et l'organigramme fonctionnel afférent ;

VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2014 nommant **Madame Pascale COLLET**, directrice des ressources humaines du CHANGE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 18 juillet 2014 nommant **Madame Marie-Christine DEGILA**, directrice des ressources humaines du CHANGE à compter du 28 juillet 2014 ;

Considérant les nécessités liées à la bonne marche administrative de l'établissement ;

**DECIDE**

**Article 1** : Délégation est donnée à **Madame Pascale COLLET**, directrice-adjointe, agissant en qualité de directeur des ressources humaines du CHANGE à l'effet de signer, au nom du directeur, tous courriers, décisions individuelles, contrats et autres documents entrant dans ses attributions, à l'exclusion de ceux figurant à l'annexe ci-jointe concernant le personnel non médical.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Pascale COLLET**, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à **Madame Marie-Christine DEGILA**.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Madame Pascale COLLET** et de **Madame Marie-Christine DEGILA**, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à **Madame Anne-Marie ARRAULT**, attaché principal d'administration hospitalière ;

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Madame Pascale COLLET**, **Madame Marie-Christine DEGILA**, **Madame Anne-Marie ARRAULT**, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à **Madame Anne-Marie ARMAND**, Attaché d'administration

hospitalière ou Madame Hanane KERCHAL, attaché principal contractuelle d'administration hospitalière.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Pascale COLLET, Madame Marie-Christine DEGILA, Madame Anne-Marie ARRAULT, Mme Hanane KERCHAL, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à Madame Maryse VAGNOUX, adjoint des cadres hospitaliers.

**Article 6 :** Toute affaire revêtant une importance particulière doit être portée à la connaissance du directeur général pour donner lieu éventuellement à des directives de sa part.

**Article 7 :** La présente décision annule et remplace toute décision antérieure relative au même objet.

**Article 8 :** La présente décision sera portée à la connaissance du conseil de surveillance du CHANGE et transmise, après visas des délégataires, pour information, aux comptables publics des deux établissements.

Par ailleurs, elle fait l'objet d'un affichage public extérieur et d'une publication au bulletin des actes administratifs de la préfecture de Haute-Savoie.

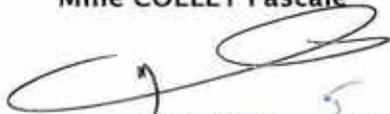
Metz-Tessy, le 28 juillet 2014

Pour le Directeur Général et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint,

Joël PRIGENT

Visas des délégataires :

Mme COLLET Pascale



Mme ARRAULT Anne-Marie



Mme Hanane KERCHAL



Mme DEGILA Marie-Christine



Mme ARMAND Anne-Marie



Mme VAGNOUX Maryse



Destinataires :

➤ **Pour attribution :**

- Mme COLLET Pascale
- Mme DEGILA Marie-Christine
- Mme ARRAULT Anne-Marie
- Mme ARMAND Anne-Marie
- Mme KERCHAL Hanane
- Mme VAGNOUX Maryse

➤ **Pour information :**

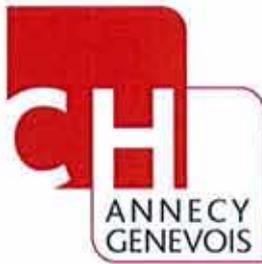
- Comptable public du CHANGE

➤ **Pour affichage et conservation**

- Direction générale
- Affichage public réglementaire

➤ **Pour publication :**

- Préfecture de Haute Savoie



Direction Générale

**Annexe à la décision n° 2014/DG/127 du 28 juillet 2014  
portant délégation de signature à la  
directrice-adjointe des Ressources Humaines (Personnel non médical)**

Liste des documents exclus de la délégation de signature :

- Documents individuels suivants :
  - démission,
  - abandon de poste,
  - suspension,
  - licenciement,
  - honorariat,
  - documents et décisions portant mise en œuvre de la procédure disciplinaire,
  - contrats à durée indéterminée
- Contrats et avenants d'assurances relatifs à la couverture du personnel médical,
- Plan annuel de formation du personnel non médical,
- Documents relatifs à la gestion du corps de direction (congrés annuels et autorisations d'absences, missions, formations),
- Définition des emplois portant attribution des logements par utilité de service,
- Concessions individuelles de logements par nécessité et utilité de service.

Metz-Tessy, le 28 juillet 2014

Pour le Directeur Général et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint,

Joël PRIGENT



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Décision n ° 2014209-0027**

**signé par  
voir le signataire dans le document**

**le 28 Juillet 2014**

**82\_Etablissements publics  
82\_CHAG Centre Hospitalier Annecy Genevois**

Décision 2014/ DG/188 portant délégation de signatures (DRH) pour le personnel non médical du Centre Hospitalier Annecy Genevois



Direction Générale

**DECISION n° 2014/DG/188**  
**portant délégation de signatures (DRH) pour le personnel non médical**  
**du Centre hospitalier Annecy Genevois (CHANGE)**

Le Directeur du Centre Hospitalier Annecy Genevois (CHANGE) ;

VU les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

VU l'article R 6143-38 du code de la santé publique relatif au régime de publicité des actes des établissements publics de santé ;

VU la circulaire CHANGE n°2008/02 du 14 janvier 2008 portant nomination de **Madame Pascale COLLET**, directrice-adjointe, en qualité de directeur des ressources humaines du CHANGE ;

VU la circulaire CHANGE n°2014/44 du 28 juillet 2014 portant nomination de **Madame Marie-Christine DEGILA**, directrice-adjointe, en qualité de directeur des ressources humaines (responsable du département « Carrières et Parcours professionnels ») du CHANGE ;

VU la circulaire n°2014/45 du 28 juillet 2014 portant actualisation de l'organigramme général de direction et l'organigramme fonctionnel afférent ;

VU l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2014 nommant **Madame Pascale COLLET**, directrice des ressources humaines du CHANGE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 18 juillet 2014 nommant **Madame Marie-Christine DEGILA**, directrice des ressources humaines du CHANGE à compter du 28 juillet 2014 ;

Considérant les nécessités liées à la bonne marche administrative de l'établissement ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation est donnée à **Madame Marie-Christine DEGILA**, directrice-adjointe, agissant en qualité de directeur des ressources humaines du CHANGE, département carrières et parcours professionnels (PNM) à l'effet de signer, au nom du directeur, tous courriers, décisions individuelles, contrats et autres documents entrant dans ses attributions, à l'exclusion de ceux figurant à l'annexe ci-jointe concernant le personnel non médical.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie-Christine DEGILA**, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à **Madame Pascale COLLET**.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Madame Marie-Christine DEGILA** et de **Madame Pascale COLLET**, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à **Madame Anne-Marie ARRAULT**, attaché principal d'administration hospitalière ;

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de **Madame Marie-Christine DEGILA**, **Madame Pascale COLLET**, **Madame Anne-Marie ARRAULT**, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à **Madame Anne-Marie ARMAND**, Attaché d'administration

hospitalière ou Madame Hanane KERCHAL, attaché principal contractuelle d'administration hospitalière.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Marie-Christine DEGILA, Madame Pascale COLLET, Madame Anne-Marie ARRAULT, Mme Hanane KERCHAL, la délégation de signature prévue à l'article 1 est dévolue à Madame Maryse VAGNOUX, adjoint des cadres hospitaliers.

**Article 6 :** Toute affaire revêtant une importance particulière doit être portée à la connaissance du directeur général pour donner lieu éventuellement à des directives de sa part.

**Article 7 :** La présente décision annule et remplace toute décision antérieure relative au même objet.

**Article 8 :** La présente décision sera portée à la connaissance du conseil de surveillance du CHANGE et transmise, après visas des délégataires, pour information, aux comptables publics des deux établissements.

Par ailleurs, elle fait l'objet d'un affichage public extérieur et d'une publication au bulletin des actes administratifs de la préfecture de Haute-Savoie.

Metz-Tessy, le 28 juillet 2014

Pour le Directeur Général et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint,

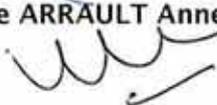
Joël PRIGENT

Visas des délégataires :

Mme DEGILA Marie-Christine



Mme ARRAULT Anne-Marie



Mme Hanane KERCHAL



Mme COLLET Pascale



Mme ARMAND Anne-Marie



Mme VAGNOUX Maryse



Destinataires :

➤ **Pour attribution :**

- Mme DEGILA Marie-Christine
- Mme COLLET Pascale
- Mme ARRAULT Anne-Marie
- Mme ARMAND Anne-Marie
- Mme KERCHAL Hanane
- Mme VAGNOUX Maryse

➤ **Pour information :**

- Autres directions fonctionnelles
- Trésoriers hospitaliers

➤ **Pour affichage et conservation**

- Direction générale
- Affichage public réglementaire

➤ **Pour publication :**

- Préfecture de Haute Savoie



Direction Générale

**Annexe à la décision n° 2014/DG/188 du 28 juillet 2014  
portant délégation de signature à la  
directrice-adjointe des Ressources Humaines (Personnel non médical)**

Liste des documents exclus de la délégation de signature :

- Documents individuels suivants :
  - démission,
  - abandon de poste,
  - suspension,
  - licenciement,
  - honorariat,
  - documents et décisions portant mise en œuvre de la procédure disciplinaire,
  - contrats à durée indéterminée
- Contrats et avenants d'assurances relatifs à la couverture du personnel médical,
- Plan annuel de formation du personnel non médical,
- Documents relatifs à la gestion du corps de direction (congés annuels et autorisations d'absences, missions, formations),
- Définition des emplois portant attribution des logements par utilité de service,
- Concessions individuelles de logements par nécessité et utilité de service.

Metz-Tessy, le 28 juillet 2014

Pour le Directeur Général et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint,

Joël PRIGENT